

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/MAI/58	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU POTABLE
<u>Date du conseil municipal</u> 27/05/2021	
<u>Date de la convocation</u> 21/05/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1^{er} adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSELLE**, Catherine **OUSSET**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules-Armand **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**.

Étaient absents :

- Philippe **DUCQ** représenté par Suzanna **MARTINET**
- Nathalie **PIEUSSERGUES** représentée par Chantal **REGNAULT-GALLOIS**
- Frédéric **BRUNOT** représenté par Fabrice **HOULIER**
- Nathalie **COSSERON** représentée par Sylvie **GALLOCHER**

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

VU le vote du Budget Primitif 2020,

VU les décisions modificatives et virements de crédits 2020,

VU le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la présentation du Compte Administratif 2020 du budget Eau Potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DIT que le Compte Administratif 2020 du budget Eau Potable se présente comme suit

Le Compte Administratif 2020 du Budget EAU POTABLE se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 389 707.63€

- Le chapitre 70 «ventes, produits fabriqués et prestations» pour 289 675.51€
- Le chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 89 480.00€
- Le chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 0.83€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention» pour 10 551.29€

- LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 258 477.95€

- Le chapitre 011 «charges à caractère général» pour 89 235.90€
- Le chapitre 012 «charges de personnel» pour 89 000€
- Le chapitre 66 «charges financières» pour 13 254.41€
- Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements» pour 66 987.64€

- **Section d'investissement**

- o LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 66 987.64€

- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section –dotations aux amortissements» pour 66 987.64€

- o LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 127 846.47€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles» pour 89 718.45€
- Le chapitre 23 « immobilisations en cours» pour 1 300.00€
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées» pour 26 276.73€
- Le chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section – reprise sur subvention» pour 10 551.29€

Soit :

Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 756 511.29€

Et

Un résultat déficitaire en section d'investissement de 60 040.11€

ARTICLE 2 :

DIT que Madame Le Maire ne prendra pas part au vote et sortira de la séance,

ARTICLE 3 :

VOTE le Compte Administratif 2020 du budget Eau Potable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



